



Madame la maire ,

Monsieur le maire,

Le 13 avril dernier, le président de la République annonçait sa décision, au mépris du plus élémentaire principe de précaution, et contre l'avis d'une grande part de la communauté scientifique, de rouvrir les crèches, écoles et établissements scolaires à partir du 11 mai.

Depuis, le conseil scientifique s'est prononcé, le 20 avril, pour une réouverture en septembre. Dans une étude parue le 12 avril, l'INSERM sur Crépy-en-Valois a montré que les établissements scolaires ont accéléré la circulation du virus, et a considéré que « lever le confinement sans stratégie de sortie conduirait inévitablement à une deuxième vague épidémique qui déborderait le système de santé. » L'étude préconisait de faire de l'ouverture des écoles la dernière étape du déconfinement, et de conditionner celui-ci à un dépistage à grande échelle de la population. Le 16 avril, l'Ordre des Médecins s'opposait à la réouverture des écoles le 11 mai, dénonçant un « manque absolu de logique ».

Depuis le 13 mars, partout en France, alors que l'accueil des enfants de soignants s'effectue dans de tout petits groupes et dans un nombre réduit d'écoles, l'Éducation Nationale a été dans l'incapacité de fournir aux enseignants volontaires tout le matériel de protection (masques, gel hydro-alcoolique, gants...), ni même de leur donner des consignes claires à respecter afin de se protéger et de protéger les jeunes enfants. Rien de concret n'a été organisé pour s'assurer d'une désinfection des locaux d'accueil plusieurs fois par jour. Certains collègues enseignants volontaires ont donc été atteints du COVID-19, et des enfants de soignants ont été contaminés.

Le gouvernement reconnaît lui-même qu'il met en danger élèves et personnels, puisqu'il donne le choix aux parents de renvoyer ou non leurs enfants dans les établissements scolaires.

Le mardi 28 avril, le Premier Ministre a présenté devant l'Assemblée Nationale, dans les conditions que vous connaissez, son plan de déconfinement. Un plan plus prudent, plus progressif que ce qui avait été initialement annoncé, ce qui démontre l'impréparation du gouvernement, mais dont la philosophie générale reste la même : ont surtout été mis en avant les impératifs économiques, face auxquels la santé des personnels et des élèves ne compte pas.

En ce qui vous concerne, la pandémie « coronavirus » et les décisions gouvernementales liées par le décret n° 2020-293 vous obligent à revoir les modalités d'organisation de vos services qui doivent

pour certains d'entre eux rester à disposition de la population. Règlementairement, ces modalités doivent être indiquées précisément dans un Plan de Continuité d'Activité (PCA). L'élaboration de ce document (PCA) et la rédaction de celui-ci nécessitent plusieurs étapes de réflexion et de décision de la part de votre collectivité (élus/direction/représentants du personnel/agents) et être soumis pour avis aux instances représentatives du personnel, locales ou départementales compétentes, en CT et CHSCT (voir imprimé de saisine du CDG35). Compte tenu du calendrier imposé par le gouvernement, ce plan n'a peut-être pas encore été élaboré dans votre collectivité. Dans ce contexte, les conditions d'une réouverture des écoles, même progressive, sont-elles réunies ? Pour Force Ouvrière, la réponse est non !

Sans dépistage systématique des personnels et des élèves, sans toutes les mesures de protection nécessaires, aucune reprise n'est possible !

Le Premier ministre annonce :

- un dépistage seulement pour ceux qui manifestent des symptômes, et leurs contacts. Problème : la plupart des enfants sont asymptomatiques. Qu'ils soient en petit groupe ou non, impossible de savoir si le virus a circulé. De plus, qui dans les écoles et les établissements sera en capacité de donner un diagnostic médical ?
- « protéger, dépister, isoler » : depuis un mois, des personnels accueillent des enfants de soignants, dans la grande majorité sans protection, sans masque, gants ou gel hydro-alcoolique. Aucun test n'a été effectué : combien de ces personnels ont contracté le virus pendant cette période ?
- des masques « grand public » pour les encadrants. Faut-il rappeler que les masques filtrants (FFP) sont les seules protections individuelles reconnues par le Code du travail ?
- « Le port du masque pour les élèves est prohibé en maternelle, il n'est pas recommandé en élémentaire » : les enseignants, les AESH, les ATSEM et les parents sont rassurés !
- une rentrée par paliers : le premier degré le 11 mai, les élèves de collège (6^{ème} et 5^{ème}) le 18 mai, et les lycées potentiellement début juin. L'aspect « garderie du MEDEF » est de plus en plus manifeste.

La reprise se ferait dans un premier temps en demi-classes de 15 élèves. Mais comment faire respecter les gestes barrières avec un tel nombre d'élèves par classe, compte tenu de leur âge, sans parler des regroupements dans la cour de récréation, les couloirs, de la sieste en maternelle, des repas collectifs, des internats, des transports ? Comment les mairies peuvent-elles proposer suffisamment de locaux et de personnels pour des groupes de 15 élèves maximum ? Et cela en garantissant la sécurité des personnels communaux, des enseignants et des élèves. « *Les acteurs de terrain trouveront des solutions et je leur fais confiance.* » répond le Premier Ministre. Autrement dit, débrouillez-vous !

En effet, pourquoi le gouvernement endosserait des responsabilités quand il est possible de se défausser sur les « acteurs de terrain » ? D'ores et déjà des maires, des chefs d'établissement et de service ont fait savoir qu'ils ne prendraient pas le risque d'une réouverture insensée et dangereuse le 11 mai ou après. Selon un récent sondage, les deux tiers des familles ont fait savoir qu'elles n'enverraient pas au moins un de leurs enfants à l'école (sondage Odoxa-Dentsu Consulting pour [Le](#)

[Figaro](#) et [France Info](#)). Près de 53 000 signataires de la pétition de la FNEC FP FO exigent que toutes les mesures de protection sanitaire soient prises avant d'envisager toute reprise.

Aujourd'hui, le gouvernement impose une décision politique d'une extrême gravité pour l'ensemble de la population, tout en faisant porter la responsabilité de sa mise en œuvre, et donc de ses conséquences en terme de santé publique sur les élus locaux, l'encadrement de proximité (préfets, recteurs, DASEN, chefs d'établissements) et l'ensemble des agents publics.

Force Ouvrière, considérant que l'attitude du gouvernement est dangereuse et irresponsable en appelle au sens des responsabilités des acteurs de terrain et vous demande, Madame la maire, Monsieur le maire, de ne pas autoriser la réouverture des écoles de votre commune.

Nous restons à votre disposition pour en discuter avec vous.

Soyez assurés, Madame la maire, Monsieur le maire, de notre parfaite considération.

Le secrétaire départemental
de la FNEC FP FO

Mostafa BOULIL

le secrétaire général
de l'UD FO

Fabrice LERESTIF

FO territoriaux

Pierre MULLER